

Vous aimez la lecture,
la musique, le cinéma ?

Vous avez des difficultés physiques
permanentes ou temporaires,
pour vous déplacer ?



Si vous ne pouvez pas venir
à la médiathèque,
la médiathèque vient à vous !



RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Maison du livre, de l'image et du son
François Mitterrand
247 cours Emile Zola
69100 Villeurbanne

Catherine Durupt
tél. : 04 78 68 04 04 ou 06 33 41 90 98
catherine.durupt@mairie-villeurbanne.fr

sur le site internet
des médiathèques de Villeurbanne
<http://mediatheques.villeurbanne.fr>
rubrique *les médiathèques*

mediatheques.villeurbanne.fr



Pensez au prêt à domicile : un service de portage gratuit assuré par le réseau des médiathèques !

A QUI S'ADRESSE LE SERVICE ?

Vous habitez Villeurbanne et ne pouvez pas vous déplacer pour des raisons de santé ?

Vous pouvez faire appel au portage à domicile et profiter de la médiathèque tout en restant chez vous.

Le service s'adresse en priorité aux personnes isolées, âgées ou handicapées.



© Maxime Roccianno

COMMENT FAIRE ?

Vous êtes intéressé pour vous ou l'un de vos proches ?

Contactez la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne !

Lors du premier rendez-vous, un bibliothécaire se rend à domicile pour convenir des modalités pratiques et connaître vos goûts de lecture.

QUI VIENT À VOTRE DOMICILE ET QUAND ?

Le prêt à domicile est assuré par une équipe de bénévoles.

Le même bénévole porte les documents à votre domicile toutes les 6 semaines.

Un nouveau rendez-vous est fixé à chaque visite en fonction des disponibilités de chacun.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est gratuite. Si vous n'êtes pas adhérent au réseau des médiathèques de Villeurbanne, l'inscription se fera lors de la première visite sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.



LES PRÊTS ?

Grâce à votre carte d'abonnement aux médiathèques de Villeurbanne, vous avez la possibilité d'emprunter jusqu'à 30 documents à choisir entre :

- des livres, des revues, des cd lus, des livres en gros caractères, des bandes dessinées (15 documents maximum) ;
 - des disques compacts et des dvd (15 documents maximum)
- pour une durée de 6 semaines.

livres, disques compacts, revues, dvd, bandes dessinées